



Mission régionale d'autorité environnementale  
OCCITANIE

Inspection Générale de l'Environnement  
et du Développement durable

**Information sur l'absence d'observation dans le délai  
de la mission régionale d'autorité environnementale  
sur Modification n°2 du PLU de la commune de Perpignan  
(Pyrénées-Orientales)**

N°saisine : 2022-010767  
N°MRAe : 2022AO88

Montpellier, le 7 octobre 2022

Par courrier reçu par la DREAL Occitanie, service d'appui à la mission régionale d'autorité environnementale (MRAe), le 06 juillet 2022, Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine a sollicité l'avis de la MRAe sur le projet Modification n°2 du PLU de la commune de Perpignan (Pyrénées-Orientales) au titre des articles R 104-21 et suivants du Code d'urbanisme relatifs à la procédure d'évaluation environnementale d'un document d'urbanisme.

La MRAe n'a pas émis d'observation dans le délai qui lui était imparti, soit avant le 07 octobre 2022 (article R104-25 du Code d'urbanisme).

Cette information est à porter à la connaissance du public lors de l'enquête publique. Elle figure sur le site internet de la MRAe.